

Liberté Égalité Fraternité

Direction départementale des territoires et de la mer

Service urbanisme, habitat et construction Unité planification de l'urbanisme

Affaire suivie par : Emmanuel CADORET

Tél.: 02 56 63 73 80

Courriel: emmanuel.cadoret@morbihan.gouv.fr

Vannes, le 13 juin 2024

Le directeur départemental des territoires et de la mer

à

cf liste jointe

Objet : révision du PLU de la commune de La Trinité-Porhoët

Consultation des services sur projet arrêté au titre de l'article L 153-16 du code de l'urbanisme

PJ: dossier du PLU arrêté

Le conseil municipal de La Trinité-Porhoët a arrêté son projet de plan local d'urbanisme le 7 juin 2024.

En application de l'article L153-16 du code de l'urbanisme, le projet de plan local d'urbanisme est soumis pour avis aux personnes publiques associées. Monsieur le préfet m'a demandé de lui communiquer une synthèse des avis des services consultés.

Votre avis rédigé devra comporter :

- un premier chapitre « légalité et la sécurité juridique » comprenant la partie régalienne faisant référence aux dispositions réglementaires en vigueur (code de l'urbanisme, code l'environnement, etc.);
- un second chapitre « conseils et recommandations » comprenant vos observations;
- et éventuellement un troisième chapitre « lisibilité » comprenant les pièces annexes, argumentations, etc.

A cet effet, vous trouverez en pièce jointe le dossier.

Votre avis portera notamment sur la prise en compte des politiques publiques dont vous avez la charge, le contrôle du report des servitudes dont vous êtes le gestionnaire, ainsi que les réglementations spécifiques applicables au territoire.

Je vous serais obligé de bien vouloir me répondre pour le

13 juillet 2024

Pour le directeur départemental des territoires et de la mer,

Le responsable de l'unité Planification de l'urbanisme

Alban DOMERGUE

Adresse : place du général de Gaulle - BP 501 – 56019 Vannes Cedex Standard : 02 97 54 84 00 Courriel : prefecture@morbihan.gouv.fr

Accueil du public : du lundi au vendredi de 9 h à 11 h 30 et de 14 h à 16 h 30 ou sur rendez-vous

Site Internet : www.morbihan.gouv.fr